

FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

B1(V)-BR - Formation initiale

3 jours - Présentiel

Formation préalable à l'habilitation électrique s'appuyant sur les dispositions du Code du travail et, plus particulièrement, sur les articles R.4544-9 et R.4544-10, ainsi que sur les règles techniques contenues dans la norme NF-C18-510.

Référence : HE-B1V-BR-FI-3J-P

Durée : 21h (3j) **Modalité :** Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : 2 semaines

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue
- Travaux sur les ouvrages et installations électriques
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

Prérequis

- Une connaissance élémentaire en électricité est vivement recommandée pour suivre cette formation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du bon interlocuteur
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une intervention BT générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPI



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de **LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de **TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

Version du document : V21-10-2

Contenu de la formation

- **MODULE 2 – Thèmes communs formation initiale :**
 - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
 - Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
 - Zones d’environnement et leurs limites
 - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
 - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
 - Surveillance des opérations
 - Mise en sécurité d’un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
 - Equipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
 - Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
 - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
 - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
 - Evaluation du risque électrique

- **MODULE 8 – Thèmes spécifiques B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai :**
 - Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
 - Chargé de consignation et chargé d’exploitation électrique : rôle, instructions, échange d’informations
 - Habilitation : symbole et limites
 - Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
 - Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
 - Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
 - Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
 - Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »)

- **MODULE 10 – Thèmes spécifiques BR Intervention BT générale :**
 - Limites des habilitations BR et BS
 - Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
 - Chargé d’exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
 - Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
 - Documents applicables lors d’une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
 - Mesures de prévention à appliquer lors d’une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
 - Etapes et documents applicables lors d’une consignation pour son propre compte



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e qualifié.e dans la catégorie des habilitations correspondantes

SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

Version du document : V21-10-2

Ressources techniques et pédagogiques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI et son nécessaire de prise de notes
- EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- EN INTRA : mise à disposition d'un espace et/ou matériel dédié(s) à la pratique et aux épreuves de test
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Réussir épreuve théorique (QCM) & épreuve pratique en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation
- Périodicité des recyclages : 3 ans

